

LA COOPERATIVE DE BUZET

CONTEXTE :

La Coopérative de Buzet est une coopérative viticole du Lot et Garonne de 160 viticulteurs sur 2000 ha de vignoble et 90 salariés qui a été créée en 1953, 20 ans avant l'Appellation d'Origine Contrôlée Côte de Buzet qu'elle a impulsée. La zone est marquée par la polyculture et la Coopérative a permis de mutualiser les moyens de production viticole et ainsi d'avoir d'autres productions à côté. Le vin des membres est commercialisé à 60% en Grandes et Moyennes Surfaces, à 30% en caves, cafés restaurants et à 10% à l'international. Les membres sont répartis sur 26 communes et 4 communautés de communes.

La coopérative se revendique comme l'une des rares coopératives françaises à maîtriser toutes les étapes nécessaires à la vente de son vin, du cep de vigne à la vente de bouteilles, grâce à la pluridisciplinarité de ses équipes. Pour autant, elle n'a pas d'activité de négoce de phytosanitaires.

Elle s'est engagée dès 2005 dans la Responsabilité Sociétale et Environnementale. Elle vise à produire le vin le plus propre et sain possible et s'appuie sur les 3 piliers du développement durable pour accompagner les viticulteurs dans l'évolution de leurs pratiques.

Ainsi 95% de ses membres sont en Haute Valeur Environnementale, en agriculture Biologique ou en conversion vers l'agriculture Biologique. L'agriculture de conservation des sols est également une base dans leurs pratiques.

Le cahier des charges Agriconfiance est la base.

La Coopérative s'est engagée également dans la démarche Bee friendly qui propose un label compréhensible par les consommateurs et accessible pour les producteurs.

LES PAIEMENTS POUR SERVICES ENVIRONNEMENTAUX ?

La coopérative s'est intéressée aux Paiements pour Services Environnementaux dès 2016-2017. A ce moment un travail d'évaluation des pratiques des viticulteurs a été réalisé. Le Cabinet Vertigo Lab a été missionné pour étudier l'impact des pratiques des viticulteurs sur l'environnement, quantifier les services rendus. Le cabinet a travaillé pendant près d'un an avec un groupe de viticulteurs et produit en fin de compte un tableau exprimant les différents services rendus à :

- La qualité de l'eau,
- La qualité de l'air,
- La Biodiversité.

Il n'a pas été question de mesurer l'impact d'éventuelle pratique sur la qualité du produit. Ensuite s'est posé la question de la mise en pratique avec un fort enjeux de pédagogie : quel exemple serait facile à comprendre en termes de coût.

Le Paiement pour Services Environnementaux de la confusion sexuelle de l'Eudémis.

L'Eudémis est un papillon ravageur qui est combattu de manière efficace par un traitement chimique ayant un coût de 60€/ha. Une solution alternative naturelle a été mise en place avec la pose de diffuseurs de phéromones qui induisent une confusion sexuelle chez le papillon et empêche sa régénération. Il s'agit de poser près de 500 diffuseurs par ha, ce qui a un coup, tout compris de 225€/ha. La méthode est très spécifique et n'a aucun impact sur la qualité du raisin. Par contre elle permet une augmentation de la biodiversité et une amélioration de la qualité de l'air.

DEPLOIEMENT

Cette méthode a été mise en place en 2018 sur environ 215 ha soient 10 à 11% de la surface du vignoble. En 2019, elle est passée à 355 ha, en 2020, 385 ha et pour 2021 elle est envisagée sur 455 ha. La coopérative n'a constaté aucune défection en la matière : tous les viticulteurs qui ont commencé en font encore. Néanmoins, tous les viticulteurs n'en ont pas besoin ou ne peuvent l'appliquer : il y a des zones qui ne sont pas soumises à la pression de l'Eudémis et des configurations de vignobles qui ne s'y prêtent pas car il faut 5 à 6 ha de vignoble d'un seul tenant pour pouvoir pratiquer une confusion sexuelle efficace. Elle est entièrement autofinancée par la coopérative : tous les coopérateurs payent mais seulement un nombre limité d'entre eux en bénéficie.

Le paiement pour Service Environnementaux du désherbage mécanique

Le désherbage mécanique revient beaucoup plus cher que l'utilisation d'herbicides comme le glyphosate, en temps de travaux, en coûts de production et en investissement. La Coopérative a décidé de n'actionner que le levier de l'investissement et de le faire aux côtés d'investissements existants de FranceAgrimer et de la Région : en finançant 10% des investissements, avec les autres aides, près de 50% du matériel se voit financé.

En 2020, ce sont 17 viticulteurs qui ont été financés pour l'achat de ce type de matériel et environ 250 ha. Pour 2021 on prévoit d'ores-et-déjà presque un doublement à près de 500ha du fait des tensions sociétales sur le glyphosate notamment.

Ce Paiement pour Service Environnemental est également entièrement autofinancé par la Coopérative, comme pour le précédent, tous les coopérateurs payent mais seulement un nombre limité d'entre eux en bénéficie.

PERSPECTIVES

On l'a vu, les deux dispositifs de Paiements pour Services Environnementaux mis en place rencontrent un franc succès : ils se développent bien avec un doublement des surfaces dans les deux cas, l'un en 4 ans environ et l'autre en 2 ans. Ils demeurent toutefois limités car complètement autofinancés par la Coopérative dont les fonds demeurent limités. Les travaux avec Vertigo Lab ont permis d'identifier différents Services Environnementaux susceptibles d'être rémunérés et ainsi, la Coopérative pourrait aller encore plus loin. Des démarches sont en réflexion pour étendre le financement de ces Services Environnementaux, à d'autres bénéficiaires du territoire comme les collectivités, l'agence de l'Eau Adour Garonne a été approchée mais elle se focalisait plus sur les pâturages. Des associations de riverains ou de promeneurs ou encore des entreprises privées qui bénéficient de ces Services seraient également intéressants.

CONTACT :

Carine Magot, Responsable service VIGNES, Coopérative de Buzet

CMAGOT@vignerons-buzet.fr